focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations

PRIX 500 F CFA

N°157 | du 19 Mai au 01 Juin 2016

moovpromo internationale

Le Nigéria n'a jamais été aussi proche !

Profitez de tarifs* réduits sur vos appels vers le Nigéria jusqu'au 31 juillet 2016.

*Tarifs reconductibles

moov no limit

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovtogoofficiel | epignationtogoofficiel

SOCIÉTÉ

P.P. 6-7

INCENDIES DES MARCHES DE LOME ET DE KARA

DES AUDITIONS QUI FONT FROID DANS LE DOS, DES AVEUX, DES NON-LIEU POUR 23 DES 43 INCULPES ; JEAN-PIERRE FABRE TOUJOURS POURSUIVI

BIENTÔT, OUVERTURE D'UN PROCES EN ASSISES

Politique *PP.2,5*

POLÉMIQUE:
CHANGER DES PAROLES DE L'HYMNE NATIONAL «TERRE DE NOS AIEUX»: UNE PROPOSITION DE MGR KPODZRO QUI DIVISE L'OPINION

Economie *P.10*

IMPACT DE L'INTERCHANGEABILITE DES FRANCS CFA SUR LES ECONOMIES DE L'UEMOA ET DE LA CEMAC

P.11

LE TOGO DESORMAIS DOTE D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DEDIE AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

Dossier *PP.13,14*

EAU POTABLE :
MOINS DE CINQ CHÂTEAUX D'EAU ALIMENTENT LE GRAND LOMÉ...
TSÉVIÉ, UNE VILLE SITUÉE SUR UNE NAPPE MORTE

Editorial

Infos N°157 | du 19 Mai au 01 Juin 2016

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

POUR LA 125è FOIS !

S'il y a une chose que personne ne lui contestera, c'est la constance dans ses actions, même si elles échouent les unes après les autres, frisant un côté obtus dans sa démarche. En effet, pour la 125è fois depuis cinq (5) ans, le président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) Jean-Pierre FABRE battra le pavé le 21 mai prochain. Un appel à manifester imposé par la situation politique selon son parti, mais qui risque de peu mobiliser comme les derniers.

Il s'agira aux termes du communiqué abondamment diffusé, de porter une liste à la Prévert de revendications. Notamment la mise en œuvre du reliquat de l'Accord Politique Global (APG), celle consensuelle de la réforme sur la décentralisation, les habituelles exigences de libération des prisonniers considérés comme politiques et ceux détenus dans l'affaire des incendies pour lesquels Jean-Pierre FABRE lui-même et plusieurs membres de son parti restent inculpés, etc. Le Chef de file de l'opposition sonne donc le tocsin de la mobilisation générale. Et ressuscite l'anachronique CAP 2015 qui invite les Togolais à mettre fin au « régime dictatorial RPT/UNIR » (sic). L'objectif est bien celui-là, et même le moins averti des observateurs de la politique togolaise, peut en conclure aisément qu'il est trop ambitieux. Qu'importe ! L'ancien lieutenant de Gilchrist OLYMPIO ayant toujours fait le choix de l'agitation médiatique plutôt que de l'efficacité politique, il projette faire chuter sa manifestation aux encablures de la Présidence de la République, convaincu dans ces conditions de l'inéluctabilité d'une dispersion par les forces de l'ordre et donc des habituelles courses-poursuites, avec ses lots de blessés plus ou moins graves, et de dégâts matériels peu ou prou importants. Dans cette démarche stérile, le président de l'ANC prêche au moins un convaincu, dirigeant d'un des partis constituant CAP 2015, à l'audience plutôt confidentielle. Celui-ci explique le plus sérieusement du monde, sur sa page FACEBOOK, qui est la seule tribune à laquelle d'autres personnes que lui-même peuvent être confrontées à ses positions, que le 21 mai prochain devra sonner « le glas du régime cinquantenaire ». Pour cela, il compte sur le sursaut patriotique de ses compatriotes. Sauf qu'après plus de 120 marches en 5 ans, sans aucun résultat si ce n'est des rétropédalages permanents et une illisibilité sur la ligne politique, il est peu probable, que cet énième appel, presque pathétique, soit suivi.

D'autant plus que la quasi-totalité des autres formations politiques de l'opposition ont accueilli sèchement ce nouvel appel à manifester. Au Parti des Togolais, on considère que les conditions ne sont pas réunies pour prendre la rue et que l'heure est plutôt à la sensibilisation ainsi qu'à la pédagogie sur les enjeux de la décentralisation. Le son de cloche n'est pas différent à OBUTS où on s'étonne de la répétition de ces choix qui n'apportent rien au débat public ni aux besoins quotidiens des Togolais. Même au CAR pourtant en proie à une guerre fratricide, on se désolidarise de cette tendance à vouloir tout régler par des marches : « si marcher d'un point A à un point B pouvait résoudre les problèmes du Togo, ça se saurait » y indique-t-on. Le NET, l'ADDI et le MCD ne s'associeront pas non plus à la démarche. Quant à Abass KABOUA qui accuse Jean-Pierre FABRE d'organiser ces marches pour justifier l'extorsion des fonds qu'il organise au préjudice de la diaspora, il déclare mettre en garde celui-ci contre sa volonté de verser le sang des jeunes pour émouvoir la communauté internationale. Autant donc dire que c'est une manifestation qui a toutes les chances de faire pschiiitt. Comme d'habitude !

POLÉMIQUE:

CHANGER DES PAROLES DE L'HYMNE NATIONAL « TERRE DE NOS AIEUX » : UNE PROPOSITION DE MGR KPODZRO QUI DIVISE L'OPINION

Sewa AKOVI

Le 2 mai dernier, l'Archevêque émérite de Lomé a proposé aux autorités togolaises quelques amendements aux attributs de la souveraineté nationale, notamment concernant l'hymne et le monument de l'indépendance. Une sortie du prélat diversement apprécié au sein de l'opinion. Analyse et décryptage.

Le nom est intimement lié à l'histoire démocratique du Togo. Mgr Philippe Fanoko Kpdzro a été tour à tour évêque d'Atakpamé de 1976 à 1993 et Archevêque de Lomé de 1993 à 2007. Atteint par la limite d'âge, il est remplacé en août 2007 par Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah qui dirige encore aujourd'hui l'archidiocèse de Lomé. Lundi 2 mai 2016, Mgr Philippe Kpodzro célèbre ses quarante ans d'épiscopat. Pour l'occasion, il préside une messe pontificale concélébrée par des dizaines de prêtres et trois de ses « frères dans l'épiscopat ». A la fin de la célébration, l'ancien patron de l'église du Togo désormais âgé de 86 ans prend la parole pour livrer quelques témoignages sur ses années de vie consacrée.

Vers la fin de son intervention, le prélat propose des observations à la réflexion des autorités togolaises. « Le monument de l'indépendance est merveilleux. Dans le creux de ce monument, on voit un homme qui lutte. Qui fait des efforts pour s'affranchir de toutes contraintes, de tout obstacle. (...). Cela est bien représenté par un homme dans le creux ainsi. Mais il a devant lui, une femme qui tient un vase presque sur la tête. Ce vase ne peut être que le vase d'une libation », observe l'archevêque. Il propose donc de réaliser « une espèce de colonne à côté de ce monument. Une colonne terminée par un vase creux dans lequel on mettra le carburant pour allumer le feu de l'indépendance ». Le vase tenu par la femme devant recueillir de l'eau. « Les prières que nous ferons à Dieu pour demander la paix, ces prières-là aurons un sens concrètement lorsque toute la Nation se mobilise avec son chef de l'Etat en tête, pour allumer le feu de l'indépendance en respectant l'eau de la libation que nos aïeux ont déposé ».

La deuxième proposition du jubilaire qui concerne l'hymne national est celle qui anime le plus le débat ces dernières semaines au Togo. Le vers « Vainquons ou mourrons mais dans la dignité » est quelque peu désuet car il a été composé au moment où le Togo luttait pour son indépendance. Il faudrait l'adapter au présent. « Vainquons et vivons dans la dignité », serait donc plus adapté selon lui.

La figure historique de l'Archevêque

Pour mieux analyser les sorties de Mgr Kpodzro, il convient de faire un rapide retour en arrière sur son parcours. Ecclésiastique engagé socialement et surtout politiquement, l'Archevêque émérite de Lomé a présidé les travaux de la conférence nationale en 1991 et a dirigé le Parlement de transition. Sa reprise de Mirabeau à l'ouverture des travaux de la Conférence le 15 juillet 1991 reste aujourd'hui un classique souvent repris par les nostalgiques de cette période « difficile » de l'histoire du Togo. « Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes », avait-il donc lancé face à une assistance surexcitée qui ne demandait dans sa majorité que la fin du régime d'Eyadema Gnassingbé. Les relations de ce dernier avec Mgr Kpodzro pouvaient se résumer à un « Je t'aime moi non plus », une sorte d'entente cordiale Eglise/Etat sans plus. Le prélat ne rate en effet aucune occasion de donner son point de vue sur la vie de la nation, dans ses prêches réputés brillants et à travers des lettres pastorales. En avril 2005, il sera à la tête d'une marche silencieuse organisée par l'ordre des avocats et les principales églises chrétiennes pour réclamer « la paix au Togo ».

Face aux critiques parfois acerbes contre ses récentes propositions, le prélat s'est expliqué. «... J'ai voulu ajouter moi-même une invitation au peuple togolais. Disant que mes 40 ans d'épiscopat avec toutes les péripéties que j'ai encourues sont un peu comme le symbole des 40 ans de la marche du peuple d'Israël dans le désert depuis l'Egypte jusqu'à la terre promise. Et le peuple togolais aussi dans sa quête de la démocratie a comme marché avec moi-même Archevêque émérite de Lomé, Président de la Conférence Nationale, Président du Haut Conseil de la République avec toutes les implications, toutes les menaces. C'est comme si tout le peuple avec moi a parcouru cette marche pendant 40 ans. Et actuellement, avec cette lettre pastorale si bien écrite des Evêques qui sonne comme invite. Les Togolais sont comme invités à entrer finalement dans la terre promise, c'est-à-dire dans une vraie démocratie... », a-t-il indiqué.

Mgr Philippe Fanoko Kpdzro

Doit-on adapter un hymne national au temps ?

« L'hymne national est très merveilleux parce qu'il a été composé justement par son Excellence Mgr Robert DOSSEH-ANYRON, de vénérée mémoire, notre grand-frère. La musique a été assurée par son frère Alex DOSSEY, une sommité au Togo, de la musique. Par conséquent, ces deux colosses nous ont laissés un hymne national impeccable, très beau, très profond », a d'ailleurs reconnu Mgr Philippe Fanoko Kpodzro. Les deux auteurs de « Terre de nos aïeux », sont, il faut le rappeler nés dans les années 1920, en pleine période coloniale. Mais selon les spécialistes de la question, l'après première guerre mondiale ne constitue pas la période la plus difficile de la colonisation. Pour rappel, le Togo, tout comme le Cameroun étaient passés sous administration de l'ONU.

Le Togo aurait d'ailleurs pu accéder à l'indépendance immédiate dès 1958. Le concours pour la composition de l'hymne a été lancé à la veille de l'indépendance. « Même si les paroles de l'hymne sont difficiles notamment les parties objets des propositions de Mgr Kpodzro, il est clair que les compositeurs n'étaient plus dans une logique de lutte », indique un historien.

Alex Etsri Dosseh dira d'ailleurs de son œuvre qu'elle « ne disparaîtra jamais ». L'hymne mis de côté au profit de celui du RPT pendant la période du parti unique, sera réhabilité au début des années 1990, sans qu'aucune modification y soit apportée.

Modifier les paroles d'un hymne national n'est pas chose courante dans le monde. Même si dans de nombreux pays, le débat sur des vers de cet attribut essentiel de souveraineté est omniprésent, franchir la limite de la modification reste rarissime. En France le débat autour des paroles parfois jugées guerrières de la Marseillaise est un marronnier.

«Je suis extrêmement énervé que personne ne dise qu'il est temps de changer les paroles de la Marseillaise qui sont d'un autre temps. Quand j'entends 'Qu'un sang impur abreuve nos sillons', je suis sidéré qu'on continue à chanter ça. Elles sont épouvantables les paroles de la Marseillaise, elles sont sanguinaires, elles sont d'un autre temps, elles sont racistes, elles sont xénophobes. La musique est fantastique et je pense qu'il y a pas mal de paroles qui passent et certaines qui sont inécoutables», avait indiqué le comédien Lambert Wilson en 2014. Même si cet argument est partagé par une partie de l'opinion française, la majorité reste attachée à un symbole fort d'une histoire qui fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui, une nation parmi les plus démocratiques au monde.

Au Togo, le débat suscité par la

(Suite à la page 5)

moovpromo internationale

Le Nigéria n'a jamais été aussi proche !

Profitez de tarifs* réduits sur vos appels vers le Nigéria jusqu'au 31 juillet 2016.

*Tarifs reconductibles

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovtogoofficiel | epiqnationtogoofficiel

LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION: ENJEUX, DEFIS, ACTEURS, RESPONSABILITES

Par Ouro-Bossi TCHACONDOH, Expert en décentralisation, Consultant Formateur, Facilitateur BRIDGE

L'actualité est aujourd'hui largement dominée par la question de la décentralisation. Si la classe politique s'intéresse au sujet, entraînant dans son sillage la société civile, elle la regarde d'avantage uniquement sous le prisme de la question des élections locales. De fait, le débat aborde peu les questions de fond pour outiller suffisamment l'opinion sur les enjeux de cette réforme. Focus Infos a sollicité l'ancien ministre Ouro-Bossi TCHACONDOH, expert en décentralisation, consultant-formateur, facilitateur Bridge sur le processus de décentralisation, ses défis, enjeux, acteurs et responsabilités. Voici ce qu'il en dit !

S.E.M Faure GNASSINGBE, Pdt du Togo

La décentralisation a été consacrée par la Constitution du 14 Octobre 1992 au travers son Titre XII relatif aux collectivités territoriales. Selon l'article 141 « les collectivités territoriales (que sont les communes, les préfectures et les régions), s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel dans les conditions prévus par la loi .

Ainsi, la première manifestation de la participation citoyenne qui se verra renforcée qu'après l'installation des autorités élues, est le droit de vote.

La décentralisation qui est une démocratie locale n'est pas un nouveau concept au TOGO. Depuis l'époque coloniale il y avait cette vision de la gouvernance locale basée sur la décentralisation, c'est ainsi qu'à la veille de l'indépendance le Togo comptait six communes à savoir : Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé et Sokodé. Le 1er mars 1960 une loi adoptée transformait les cercles administratifs en circonscriptions administratives dotées de personnalité morale et de l'autonomie financière. Dans la même dynamique la loi no 81/8 du 23 juin 1981 transforme les circonscriptions administratives en préfectures et présentées comme collectivités locales et reparties en communes de plein exercice et moyen exercice selon leur importance démographique. Toujours dans le souci de mieux appréhender la décentralisation du 11 Février 1998 transforme la région en collectivité locale avec des prérogatives clairement définies Elle est juste l'exercice de la démocratie à l'échelle locale mais avec la particularité que c'est un processus basé sur la participation citoyenne. On l'appelle alors la démocratie de proximité ou démocratie participative confer article 14 de la loi N° 2007- 011 du 13 Mars 2007.

Clarification des concepts :

« La décentralisation est un mécanisme de transfert de compétences et de moyens du pouvoir central vers les entités organisées à la base dans un espace géographique ; social et culturel appelée collectivités locales ». Face aux exigences et aux troubles sociopolitiques, les gouvernants se doivent de trouver une autre manière de gouvernance en vue de régler les problèmes sociaux à la base sur les critiques de la gestion de la cité. C'est dans l'optique de réduire le déséquilibre social et promouvoir le développement régional et local que ce mode de gestion est instauré. La décentralisation impose aux dirigeants et aux citoyens que nous sommes une compréhension plus responsable de la notion.

Avec la décentralisation, la répartition des tâches est faite sur la base du principe de la subsidiarité, laissant ainsi les grands projets de développement sous la responsabilité de l'autorité centrale et les projets de base aux citoyens à la base.Elle exige cependant une volonté politique de la part des gouvernants et une pleine participation des citoyens à la base. De fait, la décentralisation consiste à retirer certains pouvoirs de décision à l'autorité centrale pour les remettre à des autorités indépendantes du pouvoir.

Dans la décentralisation territoriale, l'autorité locale qui reçoit les pouvoirs transférés constitue ce que l'on appelle une collectivité locale. Cette collectivité a une personnalité morale, ce qui lui permet d'accomplir tous les actes de la vie juridique, et se définit par référence à un certain territoire, une certaine aire géographique.

Le second aspect que dégage la décentralisation est l'indépendance ou l'autonomie d'action de l'autorité locale qui reçoit les compétences transférées au regard de l'échelon central. Cet aspect est satisfait dès lors que le choix de l'organe de la collectivité procède par une élection. Ce choix politique entraine forcement les conséquences qui deviennent les enjeux et les défis à relever.

Enjeux :

Il est d'abord politique. La décentralisation favorise l'élargissement des bases des partis politiques, la promotion de la démocratie locale et l'esprit critique et facilite le dialogue entre les citoyens. Ensuite économique. La décentralisation instaure la gouvernance locale, le contrôle citoyen de l'action publique, la proximité de la gestion des affaires et le citoyen, le développement local, la responsabilisation des citoyens ainsi que la création de richesses. Enfin administrative dont le rapprochement de l'administration de l'administré est la caractéristique. Le pouvoir central n'exerce plus ou ne donne plus des consignes hiérarchiques sur les organes de gestion des collectivités décentralisées. Toutefois, le pouvoir central exerce un droit de contrôle qui prend la forme d'une tutelle et qui ne doit pas être trop contraignante au point de tuer ou affaiblir la décentralisation.

On distingue alors la décentralisation territoriale et la décentralisation par services. La décentralisation territoriale est fondée sur une base géographique. Ainsi le pouvoir central reconnait à des entités organisées à la base appelées collectivités territoriales une autonomie administrative dans des catégories d'affaires désignées sous le vocable d'affaires locales. Mais la décentralisation par services répond à des exigences techniques et professionnelles. Elle permet de confier à une personne morale, le plus souvent un établissement public, un certains services publics déterminées pour leurs meilleures adaptations aux exigences d'une bonne gestion. Elle est également désignée comme étant la décentralisation technique ou décentralisation fonctionnelle (exemple : Université, hôpital, EPAM)

La décentralisation administrative est accompagnée très souvent de la composante financière pour son efficacité et son efficience. Ainsi les collectivités locales reçoivent des transferts financiers de l'Etat central suivant les règles bien établies pouvant les permettre de lever des impôts appelés locaux et percevoir les taxes et redevances sur certains services rendus à la population et jouissent parfaitement d'une autonomie budgétaire. (Suite dans la prochaine parution).

UNIVERSITE DE LOME : DODJI KOKOROKO, EVIDEMMENT !

La Rédaction

Depuis le 18 mai dernier, monsieur Dodzi Komla KOKOROKO est le nouveau Président de l'Université de Lomé, aux termes d'un décret pris par le Conseil des Ministres. Il remplace à ce poste, le Pr Messanvi GBEASSOR qui l'occupait depuis octobre 2014.

A moins de 40 ans, il devient le plus jeune Président d'Université de l'histoire de notre pays. Cette nomination est arrivée presqu'au même moment que celle de Malick NATCHABA, un autre trentenaire, à la tête de la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT). Commentaire d'un quadra, directeur de société qui connaît bien les deux hommes : « Avec Dodji et Malick, les mots de Corneille selon lesquels aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années prennnent tout leur sens ». Ajoutant amusé : « la jeunesse prend enfin le pouvoir. Elle va faire montre de ce dont elle est capable parce qu'elle a de la qualité et de la compétence à revendre. »

Et de la compétence, le brillantissime Dodji KOKOROKO en a. L'un des plus jeunes agrégés de Droit public et de science en Afrique, professeur titulaire, il était jusqu'à sa nomination vice-doyen de la Faculté de Droit, Directeur du Centre de Droit Public de l'Université de Lomé et Doyen élu de la Faculté de droit. Excusez du peu !

Il est professeur invité aux Universités de Poitiers et de Bordeaux et professeur associé à plusieurs Universités africaines. Il est par ailleurs consultant international auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) , du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Union Européenne (UE).

Celui dont ses collègues disent qu'il a apporté de « l'énergie, de l'innovation et de l'expertise pointue » à la faculté de droit, tandis que ses élèves peignent un « professeur qui te fait aimer le droit » est également spécialiste en droit de la gouvernance politique et en contentieux publics. Il est à ce titre l'auteur de plusieurs publications. Il a été par ailleurs, au plan national, membre de plusieurs comités de réflexion sur l'avenir des institutions publiques et de la gouvernance politique.

Le très discret « Dodji » aura la lourde charge de gérer la plus vieille et la plus grande université du Togo, avec ses 5 facultés, six écoles et 3 instituts. Et surtout ses étudiants, plus de 45.000, selon les derniers chiffres disponibles, avec leurs cycles de revendications et leurs mouvements d'humeur chroniques. « Celui dont la parole fait autorité lorsqu'il la prend comme s'il s'agit du droit » pour reprendre la description que fait de lui un de ses collègues saura certainement apporter beaucoup de modernité dans la gestion de l'Université de Lomé et ramener du calme, en éprouvant sa proximité avec les étudiants qu'il affectionne. « Les étudiants l'apprécient beaucoup pour sa simplicité et son accessibilité ; et il le leur rend bien » rassure un administratif. Ce sera pour lui un atout. Il pourra sans doute compter aussi sur son cercle de collègues, enseignants à la Faculté de droit, surnommé « la bande à Dodji » ou encore « l'écurie des talentueux », et qui ont tous les mêmes caractéristiques : brillants et jeunes.

A l'instar d'Adama KPODAR, agrégé de Droit et Sciences Politiques, Vice Président de l'Université de Kara, Kossivi Hounaké frais émoulu du concours d'agrégation 2015, Jonas LAWSON, Max KUAKUVI, Marius TONTASSE, Elysée KOUPKPA, AFO SABI , tous docteurs en droit ou encore Raymond KALIPE, attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

COOPERATION :
LES RELATIONS FRANCO-TOGOLAISES AU BEAU FIXE

Certaines allégations relayées par une partie de la presse faisaient état de tensions entre la France et le Togo. Ces dernières semaines sont venues démentir ces informations, avec la succession à Lomé d'officiels français ; preuve que les relations sont plutôt au beau fixe comme l'a confirmé l'ambassadeur Marc FAUBONSTIER.

C'est d'abord André VALLINI, le Secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie, qui a ouvert le bal en séjournant au Togo du 04 au 05 mai. Aux côtés du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, monsieur VALLINI, a inauguré à Lomé le Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI). Ce complexe est le fruit d'un partenariat public-privé financé à hauteur de 3,9 milliards de Fcfa par l'Agence française de développement (AFD) et de 1,3 milliard par l'Etat.

Ouvert en juin 2015 (lire par ailleurs) , le CFMI forme 80 étudiants dans plusieurs filières (mécanique diesel, soudure, mécanique chaudronnerie, climatisation, ...). 200 autres - techniciens et ouvriers - ont d'ores et déjà bénéficié d'une formation continue.

André VALLINI a salué le dynamisme du CFMI qui augure d'une formation professionnelle du 3ème millénaire et a rendu hommage à la coopération franco-togolaise qui a permis la création de ce centre à vocation régionale.

« Le Togo est riche de ses hommes et de ses femmes, de sa jeunesse, de leur énergie, de leur désir d'avenir. La formation, l'apprentissage, la découverte d'un métier sont le plus sûr moyen de répondre à leur enthousiasme », a-t-il déclaré.

'L'inauguration de ce jour est à l'intersection de deux grands enjeux: un enjeu économique, puisqu'il s'agit d'étayer la vocation de «hub» du Togo, en développant les compétences nécessaires à une plate-forme d'échanges ; un enjeu social, en contribuant à un haut niveau d'emploi et à un partage équitable des fruits de la croissance', a souligné André VALLINI .

Ce centre est unique dans la région. Il propose des formations sur mesure aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emplois et une formation initiale qualifiante avec la délivrance d'un diplôme d'Etat (BT) aux jeunes qui désirent apprendre un métier.

« UN PAYS QUI AVANCE »

Après André VALLINI, c'est ensuite Jean-Marie Le GUEN secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement, qui a séjourné à Lomé les 14 et 15 mai derniers. Il était notamment accompagné de trois députés, François Loncle, membre de la commission des Affaires étrangères, Alain Calmette, vice-président du groupe d'amitié France-Togo à l'Assemblée nationale et de David Habib, membre de la commission des Finances.

« Cette visite officielle est une nouvelle occasion de réaffirmer avec force la longue amitié et l'excellence des coopérations entre le Togo et la France » a indiqué l'ambassade de France dans un communiqué. Reçu en audience par Faure GNASSINGBE, l'officiel français s'est félicité de constater que « le Togo est un pays qui avance dans la stabilité, dans une volonté de développement, et cela ouvre la voie à une coopération encore plus étroite avec la France'.

Les discussions entre les deux hommes ont également porté sur la menace sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec la volonté affichée par la France de faire front commun avec le Togo pour lutter contre la menace terroriste.

'Il y a entre la France et le Togo une volonté de travailler encore plus fortement ensemble et c'est pour moi un grand plaisir d'avoir eu l'occasion de m'entretenir avec le chef de l'Etat', a souligné M. Le Guen à l'issue de l'entretien avec le Président de la République.

Le Secrétaire d'Etat français a profité de son séjour pour rencontrer des jeunes déscolarisés volontaires, en compagnie de Mme Victoire DOGBE, Ministre du Développement à la Base et monsieur FONBAUSTIER, sur leur site de travail le long du boulevard Gnassingbé Eyadéma, entre la Résidence du Bénin et le Campus de l'Université de Lomé. Il s'est dit impressionné par l'enthousiasme et le dynamisme de ces 582 engagés et mobilisés dont 368 femmes, au titre du projet du Volontariat des Jeunes Déscolarisés (JDS). « Il y a une énergie dans la jeunesse togolaise d'absolument extraordinaire qui me fait persuader de l'avenir de l'Afrique et du Togo en particulier. Nous retenions de tout cela que la coopération entre la France et le Togo est porteuse de projets pleins d'avenir », a-t-il déclaré.

Le programme JDS est à sa phase pilote, une phase qui a réussi, selon Mme Tomégah Dogbé. Pendant quatre (4) mois, ces 582 volontaires pour le développement, encadrés par 36 superviseurs, ont travaillé sur 18 sites. Plus de 10.000 mètres de caniveaux ont été curés, 33 rues d'une longueur totale de 25 kilomètres sont entretenues et une centaine de dépotoirs ont été enlevés. Tout cela a été suivi de la sensibilisation des riverains dans l'optique de garder durablement les lieux propres. « Les bénéficiaires ont exprimé leur adhésion totale, les communautés et comités de quartiers se sont engagés en faveur de cette initiative », a-t-elle lancé.

Cette phase pilote sera suivie du lancement de nouvelles vagues de 1.500 jeunes à Lomé dans cinq (5) villes de l'intérieur du pays. « Ensemble avec les partenaires notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous allons continuer cette belle aventure avec les jeunes », a-t-elle précisé. Mobilisés volontairement pour travailler pour leur communauté, s'approprier les valeurs citoyennes et contribuer au développement de leur quartier et au finish mobiliser des moyens pour réussir à se prendre en charge, les JDS sont composés de deux (2) catégories de jeunes : des jeunes qui ont appris un métier mais qui, faute de moyens, n'ont pas pu s'installer à leur

propre compte et ceux qui n'ont pas eu la chance de se faire former dans un métier. Les premiers ont bénéficié des kits d'outillage, de la formation entrepreneuriale pour démarrer et les autres ont développé leur travail sur un programme ou un projet de vie qui sera financé par le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et le Fonds national de la finance inclusive (FNFI).

« Avec ce programme, le gouvernement prouve que le fait de ne pas avoir fait de longues études, ne constitue plus pour la jeunesse, un obstacle. Ils ont aussi leur place dans la société togolaise », s'est réjoui Mme la ministre.

Celle-ci a profité de l'occasion pour lancer un appel aux partenaires afin qu'ils s'associent au Togo pour amplifier le projet afin que plus de jeunes soient pris en compte. Le JDS est porté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB).

POLÉMIQUE:

(Suite de la page 2)

sortie de l'Archevêque de Lomé semble faire la part belle aux adversaires de l'opinion défendue par le prélat. Ainsi, les Togolais dans leur immense majorité pensent que l'hymne national ne devrait pas être modifié.

Timing

Pourquoi avoir attendu le 56e anniversaire de l'indépendance du Togo pour lancer ce pavé dans la mare ? « L'hymne national est comme une prière que nous adressons au Seigneur et aux ancêtres. Et l'hymne national du Togo interpelle Dieu et le remercie. Grand Dieu, toi seul nous a exaltés. Et bien ce Dieu, nous l'invoquons pour que nous vivions désormais dans la dignité. Et les morts, nous pleurons ces morts-là mais nous ne voulons pas que cette expérience continue à travers les fils du même pays. Je dis que c'est une ombre. C'est-à-dire une apparence de mauvais augure que je veux éviter. C'est la grande prière du peuple togolais au Dieu et devant toutes les Nations qu'il fasse en sorte que nous vainquions et que nous vivions dans la dignité. Et non plus vainquons ou mourons », a tenté de répondre l'intéressé.

Pour des spécialistes de l'histoire de l'église catholique au Togo, la sortie de Mgr Kpodzro le 2 mai 2016, jour du quarantième anniversaire de son ordination sonne comme un testament politique. « A 86 ans, les chances de célébration d'un jubilé d'or sont moins certaines alors Monseigneur commence à livrer des messages réfléchis longuement au peuple de Dieu», explique un prêtre de l'archidiocèse de Lomé. Ce dernier donne l'exemple de la sortie du prélat lors de la messe chrismale. Il avait interpelé dans un langage assez direct les prêtres à s'ancrer plus solidement sur la voie de la sainteté. Entre 2007 et 2015, Mgr Kpodzro a passé une retraite loin des micros et des objectifs dans sa résidence d'Amadanhomé.

Une question essentielle taraude les esprits des observateurs de la vie de l'Eglise au Togo. « Mgr Kpodzro n'aurait-il pas dû faire ses proposition il y a trois ans, lorsque la parolier de l'hymne était encore vivant ? ».

L'allusion concerne évidemment les rapports parfois tendus que le Prélat entretenait avec son prédécesseur à l'Archevêché de Lomé, Mgr Robert-Casimir DOSSEH-ANYRON, décédé le 15 avril 2014. Ce dernier qui a composé les paroles de l'hymne aurait-il accepté que des modifications y soient apportées ? Mystère. Mgr Kpodzro a-t-il voulu outre sa contribution à l'histoire du Togo moderne, imprimer une marque indélébile sur le très populaire attribut de souveraineté qu'est l'hymne ? Ou est-ce juste une nouvelle étape d'une rivalité entre deux hommes très brillants, mais avec des visions différentes de gouvernement pastoral ?

Les questions soulevées par les propositions de Mgr Philippe Fanoko Kpodzro sont nombreuses. Une certitude, le débat sur la modification à apporter à l'hymne n'est qu'à son début.

focus Infos
Bimensuel Togolais d'informations

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Salomon WILSON
Francis Komi AYIDA
Franck EKON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773
- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

INCENDIES DES MARCHES DE LOME ET DE KARA :

Ayi d'ALMEIDA

DES AUDITIONS QUI FONT FROID DANS LE DOS, DES AVEUX, DES NON-LIEU POUR 23 DES 43 INCULPES ; JEAN-PIERRE FABRE TOUJOURS POURSUIVI

BIENTÔT, OUVERTURE D'UN PROCES EN ASSISES

L'ordonnance définitive de non-lieu partiel, de requalification et de transmission de pièces au Procureur général près la Cour d'Appel de Lomé prise le 09 mai dernier par le doyen des juges d'instruction Idrissou TCHAGBA, clôt l'instruction dans la très médiatique affaire des incendies qui ont ravagé les marchés de Lomé et de Kara en janvier 2013. Elle est sans doute annonciatrice d'un procès imminent en assises des personnes restées inculpées et devra permettre, enfin, d'apporter des réponses aux nombreuses victimes qui attendent depuis plus de trois (3) ans.

Immeuble du grand marché en flammes

En janvier 2013, des incendies et tentatives d'incendies ont secoué le Togo. Dans la nuit du 09 au 10 janvier, le marché de Kara a été la proie des flammes, suivi 48 heures plus tard par le principal bâtiment du marché d'Adwalato ravagé. Dans la série, le marché de Gboto dans la préfecture de Yoto et deux établissements abritant les services du Centre Informatique et Bureautique de l'Institut National des Technologies Appliquées (CIB-INTA) à Atakpamé ont été également détruits. Des tentatives d'incendier le marché d'Adidogomé à Lomé et la Centrale électrique de l'usine des phosphates de Kpémé dans la préfecture des Lacs n'ont pas été couronnées de succès. Ces actes qui n'ont pas causé de pertes en vies humaines, ont tout de même occasionné d'importants dégâts matériels. Au total, plus de 6 milliards de FCFA de pertes et environ 3.106 commerçantes et commerçants sinistrés, dont 2.225 enregistrés à Lomé et 881 à Kara.

Pour déterminer les causes et les circonstances de ces incendies, une enquête judiciaire a été ouverte. Menée par le Service de Recherches et d'Investigation (SRI) de la gendarmerie et la Brigade de Recherches de Kara, ses premiers éléments vont révéler très vite que les incendies sont d'origine criminelle. Les informations judiciaires ouvertes au cabinet du doyen des juges d'instruction à Lomé et au Tribunal de Kara vont être jointes en octobre 2013, après l'arrêt de la Chambre judiciaire de la Cour suprême du 02 mai 2013, ordonnant le dessaisissement du juge d'instruction du tribunal de première instance de deuxième classe de Kara au profit du doyen des juges d'instruction de Lomé. Au total, 43 personnes dont 38 à Lomé et 5 à Kara vont être inculpées, notamment pour destructions volontaires et complicité de destructions volontaires par incendie ou explosifs, tentative de destructions volontaires et groupements de malfaiteurs.

Parmi elles, les principaux responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST), dont Jean-Pierre FABRE le Président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Agbéyomé KODJO, Président de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS), qui passera plusieurs jours en détention préventive, Abass KABOUA, Président du Mouvement des Républicains Centristes, les avocats Zeus AJAVON, Raphaël KPANDE-ADZARE et Jil-Bénoît AFANGBEDJI, l'ancien député Kwami MANTI, membre de l'ANC qui serait l'un des cerveaux de l'affaire selon les termes des dépositions, Gérard ADJA, vice-président d'OBUTS, Jean EKLOU président de la jeunesse de l'ANC , Alphonse KPOGO secrétaire général de l'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral (ADDI) devenu député depuis etc.

A l'issue de l'instruction de plus de 3 ans, 23 des inculpés ont obtenu le 09 mai dernier un non-lieu pour charges insuffisantes et ont vu la levée des mesures de contrôle judiciaire qui leur étaient imposées. (Voir la liste). L'action publique est éteinte à l'égard de Monsieur Etienne YAKANOU, décédé en cours d'information le 10 mai 2013. Les 20 restants (lire par ailleurs) dont fait partie monsieur FABRE, devront répondre devant la Cour d'assises de destructions volontaires, de complicité de destructions volontaires, de tentative de destructions volontaires et de groupement de malfaiteurs. Ils risquent pour le groupement de malfaiteurs une peine de 5 à 10 ans de réclusion et la perpétuité pour destruction de bâtiments d'utilité publique par incendie. En outre, certains des suspects ont vu les faits qui leur étaient reprochés requalifiés.

L'ANCIEN DEPUTE MANTI, LE CERVEAU !

Un nom est souvent revenu au cours de l'instruction et lors des auditions : celui de Kwami MANTI. Originaire de Danyigan, il est un cadre de l'ANC dont il anime la section à Agoè où il habite (Agoè-Démakpoé). Il fut député de la dernière législature. Lors des dépositions, il a été régulièrement désigné comme l'un des principaux instigateurs des incendies et considéré comme faisant partie des cerveaux, même s'il reste présumé innocent jusqu'à ce qu'une cour en décide autrement.

De fait, il ressort par exemple des déclarations du sieur Josué YALOU, 31 ans, apprenti soudeur et également inculpé dans le dossier, que c'est monsieur MANTI qui lui aurait confié pour mission de brûler, en compagnie du sieur Christophe AGBEGNIZI, les sites du CIB-INTA à Atakpamé. Leur première rencontre aurait eu lieu au siège local à Agoè Nyivé ; suivie ensuite d'une autre au siège national à Bè. Cette première mission a échoué face à l'opposition des responsables de la section de l'ANC d'Atakpamé. Mais monsieur YALOU y retournera, cette fois-ci en compagnie du dénommé Fofo MIGAN un mécanicien, toujours sur instructions de l'ex-député MANTI. Les deux compères incendieront le CIB-INTA d'AGBONOU, « en l'aspergeant d'essence et avant de mettre le feu ».

Le même MANTI est également cité par ses coinculpés, notamment Mohammed LOUM, Komlan SENA et Ayaovi TOUKPUI, comme ayant supervisé les préparations mystiques d'un charlatan amené au siège de l'ANC à Bè Kamalado, organisées au profit de groupes de jeunes qui avaient pour mission de détruire un site déterminé par avance. Il est par ailleurs désigné avec Jean EKLOU et Alphonse KPOGO, comme ceux qui ont instruit et confié des missions à exécuter : brûler les marchés notamment, les écoles, les banques, les locaux de CIB-INTA sur le territoire national.

Dans ce sens, le 09 janvier 2013, des groupes organisés au siège de l'ANC étaient chargés les uns, de la préparation des cocktails Molotov et des explosifs à base de poudres à canon, les autres , de ranger ces explosifs dans des sacs bafana, les autres encore, de transvaser le car-

LES PERSONNES AYANT BENEFICIE DE NON-LIEU

1- AKAKPO Dodji
2- AMETEPE Kossi
3- AKPOVI Taïrou
4- AMEVOR Yoavi
5- DOGBEVI-NUKAFU Suzanne
6- TCHISSE kokoutsè
7- PANAKINAO Kodjovi
8- LOMA Essonana
9- AZIADOUVO Komi
10 KODJO Agbéyomé
11- AFANGBEDJI jil-Bénoît
12- KPANDE-ADZARE Raphaël
13- BODE Tchakoura
14- NAPO Tchein
15- NABOUDJA Bouaïma
16- TCHANGAÏ Alédi
17- NAPO Tchin
18- KABOUA Abass
19- KAMINGH Piabalo
20- DUPUY Eric
21- AMEGANVI Claude
22- ATHILEY Appollinaire
23- SENOU Hervé.

LES PERSONNES TOUJOURS INCULPEES

1- ADJA Gérard
2- KPOGO Alphonse
3- EKLOU Jean
4- OURO-AKPO Tchagnao
5- MANTI Kwami
6- FABRE Jean-Pierre
7- AJAVON Zeus
8- NYONATOR Gor
9- MIGAN Kokou
10 MISSINHOUN Ignace
11- LOUM Mohammed
12- EKLOU Kossivi
13- AMAVI Komla
14- ASSOGBA Ayéwa
15- AGBEGNIZI Komlan
16- YALOU Josué
17- TOUKPUI Ayaovi
18- AZE Koffi
19- DICK Logo
20- AGBETI Yao

LES PERSONNES EN FUITE

1- ADJANOH Ekoué
2- RAZAK
3- AJAVON Anani
4- EKOUE HETTAH Michel
5- DODJI dit DE GAULLE
6- LASSISSI
7- JET LI
8- LAMINE
9- ANICET
10- DRAFO
11- JEROME

(Suite à la page 7)

INCENDIES DES MARCHES DE LOME ET DE KARA :

(Suite de la page 6)

burant dans des bidons de 25 l.

Il est donc poursuivi pour s'être rendu complice des crimes de destructions volontaires et pour avoir sciemment provoqué les actions de ses coinculpés, en leur donnant des renseignements et instructions. Il doit également répondre devant les tribunaux pour avoir adhéré ou participé à un groupement ayant pour objet la préparation des crimes ou délits.

QUE REPROCHE-T-ON A FABRE ?

Le leader de l'ANC qui s'est montré « surpris et furieux » face au maintien de son inculpation selon son entourage, est poursuivi pour s'être rendu complice des crimes de destructions volontaires et pour avoir sciemment provoqué leurs actions, en leur donnant des renseignements ou des instructions. Mais également pour avoir adhéré ou participé à un groupement ayant pour objet la préparation des crimes ou délits.

En réalité, pour le juge instructeur, Jean-Pierre FABRE qui nie tout et a refusé de se soumettre à l'expertise psychiatrique, ne pouvait ignorer les faits. Etant établi que les réunions de préparations spirituelles ont été organisées au siège du parti dont il est le premier responsable et des rôles répartis à des groupes de jeunes constitués préalablement pour la perpétration des faits incriminés. D'autant plus également qu'un des inculpés, Komlan AMAVI a soutenu que c'est dans le bureau du président de l'ANC que des jeunes ont été reçus par le charlatan pour les préparations mystiques. Ou encore que des cocktails MOLOTOV destinés ou ayant servi à déclencher des incendies ont été découverts au cours d'une perquisition au siège de son parti. Suffisant pour que le magistrat soit convaincu que ledit siège a servi de « cadre de planification et de préparation des actes de destructions volontaires des biens publics et privés et que l'inculpé FABRE Jean-Pierre qui a reconnu que les comptes rendus de toutes les réunions qui se tenaient dans le cadre des programmes du CST lui étaient régulièrement faits » ; et que celui-ci ne pouvait donc pas ignorer la tenue de ces importantes réunions et l'accomplissement de ces nombreux actes graves au siège de l'ANC dont il est le premier responsable.

LES PARTIES CIVILES

1- Régies Municipales des Marchés de Kara (RMMK)
2- Les commerçants et commerçantes du grand marché de Kara
3- TCHA-TAGBA Esso, commerçant
4- L'Etablissement Public Autonome pour l'Exploitation des Marchés de Lomé (EPAM)
5- Les commerçantes et commerçants des marchés de la commune de Lomé
6- MEBA Essohouna, Directeur général de CIB-INTA.

« PROGRAMME » :
LE MEMENTO DES INCENDIES

Il ressort des auditions et des aveux que des jeunes gens ont été organisés en groupes et se sont vus confier des missions spécifiques dans le cadre de l'exécution d'actes de destruction par incendie des biens publics et privés.
L'objectif visé était de créer une situation d'instabilité généralisée dans le pays, consécutif à ces incendies, ce qui devait permettre d'empêcher la tenue des élections de juillet 2013 et de rendre le pays ingouvernable.

Dans un document intitulé « Programme » découvert lors d'une perquisition au domicile d'Alphonse KPOGO, il est indiqué en 5 grands points les besoins et les missions à exécuter dans le cadre des manifestations prévues par le CST pour les 10, 11, et 12 janvier 2013. Parmi ceux-ci, des matériels à acquérir : des barres de fer, du carburant, des bouteilles vides, des cagoules, des frondes. Il y est également fait mention de la « destruction d'unités commerciales et de l'attaque de responsables du pouvoir ou de leurs familles ».

PHOTOGRAPHIE :

LES STUDIOS PHOTO À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ILS MEURENT À PETIT FEU

Par Innocent Azilan
& Augustin Noukafou
(Stagiaires)

Jadis fréquenté en masse, les studios photo se trouvent de plus en plus désertés. La faute à l'évolution accélérée du numérique. Dépassés, leurs propriétaires tentent de résister et s'adaptent au rythme qu'impose ce dernier.

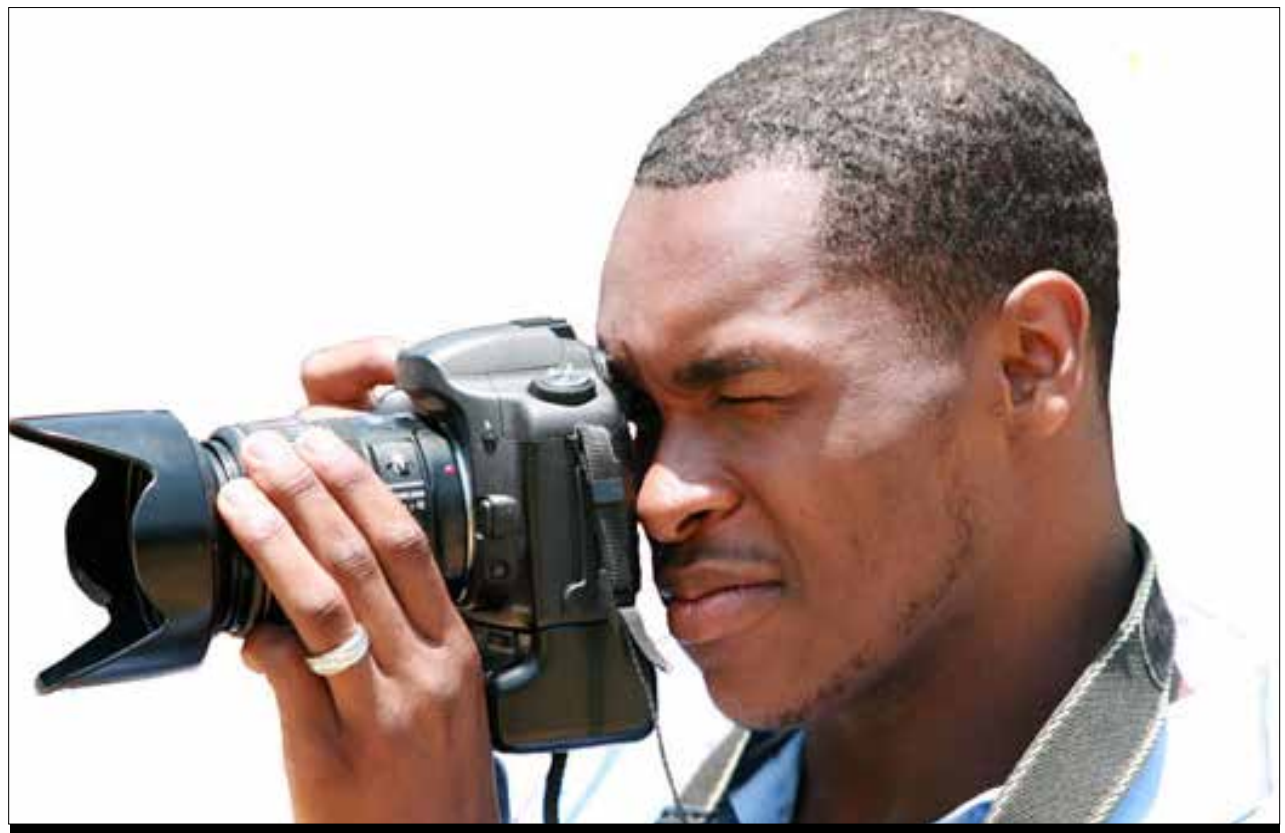

Jeune photographe avec un appareil photo numérique

Décidément, le numérique n'aura pas fait que d'amis. Alors que son avènement a été célébré partout, il a constitué pour certains un bouleversement douloureux, avec la mort programmée de l'analogie. A l'instar de beaucoup de pays africains, cette évolution a profondément impacté tout un secteur d'activités, qui tournait autour de l'analogie. Le rythme de la mutation a été difficile à suivre pour certains.

De fait, en photographie, le numérique semble être plus simple et davantage pratique, avec l'utilisation des capteurs électroniques. Ce n'est pas le cas de l'argentique qui n'a plus sa place. Le nouveau siècle qui a démocratisé la photographie avec les cartes SD et mémoires, des appareils, compact, reflexe ou bridge qui peuvent s'en réclamer le porte-étendard, a porté un coup fatal aux studios photos, dont le processus pour avoir le produit fini reste encore compliqué. Ces locaux, charmes de dandy et apanage d'une classe aisée ou moyenne, sont condamnés à une mort certaine.

A Lomé, au siècle passé, la mode était à la mémorisation sur un support physique d'un style de vie et vestimentaire. C'était l'âge d'or des studios comme DEGBAVA. Mais les clichés n'étaient pas à portée de la bourse de tout le monde. Cependant, le secteur était prospère. Funérailles, mariages, anniversaire étaient des périodes de vaches grasses qui semblent aujourd'hui très lointaines.

Des difficultés de l'argentique à la facilité du numérique

Résultat d'un marketing, Henry quitte Lomé et installe son studio à Tsévié, sûrement pour échapper à la rude concurrence imposant la stricte loi de la perfection dans la capitale. Il explique son travail déjà au fronton de la salle : impression de photo numérique. Pour ce jeune qui a pourtant appris et maîtrisé les techniques de développement des photos noir et blanc, films, le numérique est prometteur et simple. En effet, entre la photo noir et blanc et le support final, existe un parcours long et impétueux, strictement réservé aux combattants. Cinq étapes aussi compliquées les unes que les autres, dont la moindre méprise peut être fatale. « Le révélateur, le rinçage, le fixateur, le rinçage final puis l'agent mouillant, trop alambiqué pour être essayé chez soi, surtout quand on est profane. A chacun de ces paliers, ses exigences aussi ». Au préalable, l'argentique demande des prérequis particuliers : le professionnalisme. « L'argentique, ce n'est pas le numérique où tous les enfants peuvent se balader avec et prendre des photos en mode automatique », confie le photographe. Les appareils modernes de photographie sont dotés d'une intelligence, qui facilite le travail aux utilisateurs un peu moins par rapport aux anciens appareils.

Les automatismes sur les réflexes ont été une révolution plus silencieuse mais bien plus fondamentale. Un capteur est plus fortiche, permettant de restituer les détails dans les tons clairs. « Le laboratoire couleur numérique nous permet de maîtriser chacune des couleurs et ainsi de corriger par exemple le vert de l'herbe afin de réduire ou de supprimer le bleu du ciel qui s'y reflète », un autre point que l'argentique peut bien envier au numérique. Avec ce dernier, il est aussi possible de modifier, de traiter à volonté des images, connecté à un ordinateur. L'avancée de la technologie en général fait que ces derniers appareils équipés de connexion internet rendent le travail plus facile.

En même temps, la cherté des matériels professionnels n'offre pas à tout le monde des appareils de haute gamme. « Comparé à l'argentique, le numérique coûte un peu comme les yeux de la tête ». Tout est cher, du boitier aux objectifs, en passant par des accessoires. Mais un avantage que les photographes ne peuvent pas laisser passer, reste la capacité des mémoires numériques sur lesquelles les clichés sont sauvegardés, inépuisables, alors que la situation présente souvent aux habitués des pellicules, du grain à moudre. Alors que les pellicules, promptement épuisables mais chères, n'offrent pas de marges de bavures, avec les mémoires numériques, on peut facilement utiliser le produit. « Et il n'y a plus de différence entre l'initiale et le produit fini».

Souvent à la quête de la précision des prises de vues et de qualité, d'autres, « adeptes du conservatisme » préfèrent l'argentique. Mais au risque de ramer à contre-courant, les studios photos, la majorité du moins, se sont tournés vers cette nouvelle formule, si ce n'est pour reprendre la place qui leur est due, du moins pour s'accommoder.

Nécessité d'une adaptation pour survivre

Finie donc ce que les photographes studios s'accordent tous aujourd'hui à appeler «la belle époque». Beaucoup d'entre eux gardent toujours en tête le nombre incalculable de commandes qu'ils enregistraient en un seul mois. « Il arrivait même que je ne rende pas à temps certaines commandes », se souvient, Gerrard, propriétaire d'un studio photo à Djidjolé. Cela, non pas par paresse, mais par « le trop plein de travaux que le studio avait à faire ». Aujourd'hui, les studios semblent être relégués au second plan. Seules quelques personnes, habituées par le passé à les fréquenter, leurs sont restées fidèles. La jeune génération ne leur trouve guère une importance. « Cela s'apparente plus à une perte de temps. Pourquoi m'y rendrai-je quand je peux à tout moment immortaliser ce que je veux avec mon smartphone », explique André, étudiant qui s'empresse d'ajouter : « Pour moi, c'est de la old-generation ». Des réactions de ce genre, ils sont nombreux à les tenir. A tel point que les propriétaires de studios photos sont parfois forcés de les comprendre. «Nos studios meurent à petit feu.

Et c'est en partie l'évolution du numérique qui provoque notre disparition », nous confie l'un d'entre eux. Egalement à l'origine de cette « disparition », la naissance d'une nouvelle génération de photographes. Ces derniers dans la plupart des cas se soucient peu de posséder un studio. Appareil photo sur eux, ils sillonnent la ville de Lomé à la quête d'une potentielle clientèle. Trouver un client, lui proposer son service, le prendre en photo et lui remettre en quelques minutes le produit fini . L'exercice est facile et cela rapporte. Mensah qui s'est lancé dans le métier depuis quelques mois, parcourt plusieurs kilomètres chaque semaine avec sa moto. « Totsi, Djidjolé, Avédji et Adjidogomé, voilà les quartiers dans lesquelles je passe. J'y trouve des clients. Il m'arrive de totaliser à certaines fins de journée, près de 5000 francs Cfa ». Suffisant pour animer son envie de « continuer sur cette lancée ». Désormais, le jeune homme tout comme certains de ses amis du métier convoitent d'autres quartiers de la capitale. Toujours à la recherche d'une clientèle.

Condamnés à « une mort douce », les studios photo, de leur côté, survivent. Porte de sortie pour contrer l'argument des smartphones brandi par la jeunesse, les photographes de studios évoquent la qualité de leur travail. « Avec les smartphones, la qualité de nos images est au dessus. Ceux qui le savent sont obligés de recourir à nous dans la réalisation d'affiches par exemple », justifie Gerrard.

Aussi, à des occasions particulières, les photographes de studio sont sollicités. C'est le cas dans les cérémonies de remise de prix, lors des mariages ou d'autres manifestations. Certains n'hésitent pas aussi à répondre à des demandes les weekends à la plage. Pour l'heure, la plupart d'entre eux disposent de matériels numériques dans leurs studios. Ils s'efforcent à s'adapter à une révolution numérique qui tente de les supplanter.

GNOUYARO ALAIN N'SONOU-WARE, MANAGER DE AFRIK PRO :
« NOUS ÉTIONS COMPLÈTEMENT VIDE, IL NE NOUS RESTAIT QUE LE MENTAL »

Albert AGBEKO

C'est avec un moral d'acier, une volonté farouche de faire face à tous les défis et la certitude de réussir, que M. N'SONOU-WARE Gnouyaro Alain s'est résolument engagé au service de son entreprise dénommée Afrik Pro. Une société spécialisée dans l'informatique et la téléphonie qu'il avait créée il y a 6 ans. Malgré une longue expérience, le jeune entrepreneur sera confronté aux difficultés qui, n'eût été son mental et sa détermination, auraient eu raison de lui.

Concomitamment à son emploi salarié, M. N'SONOU-WARE fit l'expérience de patron en créant sa propre entreprise. Avec une jeune équipe inexpérimentée à ses côtés, qu'il forme sur le tas. Très vite, il est confronté à d'importantes difficultés qui vont le contraindre à un difficile choix : démissionner de son emploi pour se consacrer entièrement à sa boîte, ou fermer celle-ci. Il prit la seconde option.

Nous avons laissé une entreprise viable pour une qui était incapable de nous payer 10 000 F à la fin du mois

« Cela fut une décision difficile à prendre ; une douloureuse et amère expérience: démissionner d'une entreprise viable pour venir sauver une en faillite. Qui ne pouvait même pas nous payer 10.000FCFA par mois. Mais nous avons tout de même pris ce risque », confie M. N'SONOU-WARE. Sa vie familiale en souffrira par ailleurs. S'il reconnaît volontiers n'avoir pas mesuré toutes les conséquences de cette décision, il déclare cependant avoir eu à cette époque, la conviction de pouvoir redresser la société quoique surendettée. « Je ne regrette pas aujourd'hui ce choix qui s'est avéré judicieux » indique-t-il.

Et alors que le pari était sur le point d'être tenu, avec des indicateurs qui viraient au vert, Afrik Pro va être victime d'un cambriolage. Montant du préjudice : 7 millions de FCFA. Incapable de payer

dès lors les fournisseurs, il recevra la visite d'un huissier venu ramasser le stock restant.

La relance en trois points :

La détermination et un mental de fer vont permettre à M. N'SOUWA-AWARE de tenir. Au lieu de mettre la clé sous le paillasson comme l'imposait la situation, il fera le choix de continuer. Une réunion de sauvetage de l'entreprise aboutit à un plan de sortie de crise. Il s'articule autour de trois axes : primo dire aux clients que l'entreprise a perdu ses stocks et s'ils sont d'accord, les approvisionner chez les concurrents qui sont devenus des partenaires, secundo négocier avec les créanciers de l'entreprise pour rallonger la période de paiement de leur dette et tertio négocier le rééchelonnement des dettes de l'entreprise auprès de ses débiteurs. La dernière étape étant la recherche de financement pour relancer la machine. « Durant ces moments, il a fallu montrer au personnel que j'étais mentalement solide et rassurer les partenaires que ce coup dur n'était que passager » raconte –t-il. Une institution financière décidera d'accompagner la société pour se relancer, en lui accordant deux prêts.

Fort de cette expérience, M. N'SOWOU-WARE conseille aux jeunes entrepreneurs d'avoir un mental solide, de se faire coacher et d'écouter ceux qui ont fait la même chose, avant de se lancer pour éviter de reproduire les mêmes erreurs. « Nous avons commis beaucoup d'erreurs parce que nous n'avions personne pour nous conseiller. Notre gestion n'était pas bonne, nous ne mesurions pas les risques, nous décaissions même quand il ne fallait pas. » révèle-t-il.

Aujourd'hui, Afrik Pro est en pleine croissance avec 5 agences dont 2 à l'intérieur , notamment à Sokodé et à Kara ; et une en ligne qui effectue des livraisons sur toute l'étendue du territoire.

IMPACT DE L'INTERCHANGEABILITE DES FRANCS CFA SUR LES ECONOMIES DE L'UEMOA ET DE LA CEMAC

Ibrahim SEYDOU

La réunion semestrielle des ministres des Finances de la zone franc qui s'est tenue le 9 avril dernier à Yaoundé (Cameroun) a abordé la question de l'interchangeabilité du franc CFA. Quel impact une telle réforme peut-elle avoir sur les économies des 2 zones ? Eléments de réponse.

Le franc CFA est émis par deux instituts monétaires : la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC). Jusqu'à présent, même si son appellation est la même dans les deux zones, les monnaies émises respectivement par l'une et l'autre banque centrale n'ont cours que dans leur zone d'émission. De fait, le franc CFA de la zone franc d'Afrique de l'Ouest n'est pas valable dans celle d'Afrique centrale, et vice versa.

Si l'on en croit les gouverneurs de la BCEAO et de la BEAC, respectivement Tiemoko Koné et Lucas Abaga Nchama qui en ont donné l'assurance le 9 avril dernier à Yaoundé, la capitale camerounaise, lors de la conférence de presse de clôture de la réunion semestrielle des ministres des Finances de la zone franc, le franc CFA en vigueur dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Niger, devrait bientôt être librement utilisé dans les six pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), soit le Cameroun, le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale, la Centrafrique et le Tchad.

« Je ne donnerai pas de date exacte (de l'interchangeabilité effective), mais c'est pour bientôt », a indiqué Lucas Abaga Nchama (BEAC), qui a placé cette démarche dans la logique d'une consolidation de l'intégration des deux régions. « Nous avons beaucoup travaillé sur la question », a renchéri Tiemoko Koné (BCEAO), qui a cependant émis un bémol : « Malheureusement, l'évolution de la conjoncture nous amène à prendre des mesures plus rigoureuses. Les risques sont devenus beaucoup plus importants du fait de la montée du terrorisme dans ces deux parties de l'Afrique et des risques de blanchiment d'argent ». Cela dit, « bientôt, nous mettrons en place le dispositif », a rassuré Tiemoko Koné.

Pour éviter que cette interchangeabilité n'aboutisse au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent sale, des dispositions supplémentaires ont été prises, notamment l'interconnexion des systèmes de paiement des deux régions.

IMPACT :

Jusqu'à aujourd'hui, les opérateurs d'une de ces 2 zones qui veulent développer avec l'autre zone des échanges libellés en fcfa doivent passer par l'euro ou par les quelques banques qui s'intéressent aux opérations de change d'un fcfa à l'autre (de moins en moins) et payer à ces banques une commission de change de l'ordre de 2,5%. L'interchangeabilité des francs CFA de la zone UEMOA et de la CEMAC aura pour principale conséquence de supprimer les frais de conversion pour les touristes originaires des 2 régions et de supprimer cette commission de change pour l'ensemble des opérateurs.

Elle devrait aussi faire disparaître l'actif marché des changes informel qui se substitue actuellement aux banques commerciales défaillantes.

En revanche il est peu probable qu'elle apporte des changements significatifs dans les échanges entre UEMOA et CEMAC. En effet, au sein même de chacune des zones actuelles, les échanges intracommunautaires sont assez limités . Ils ne représentaient en 2014 pour l'UEMOA que 14, 9% du volume total des échanges des pays de la zone. Et pour le commerce intra CEMAC, que 3% du total des échanges de la CEMAC.

Ce n'est donc pas l'existence d'une même monnaie ou d'une monnaie interchangeable qui risque de modifier substantiellement les échanges inter zones qui représentaient pour l'UEMOA 3,7% de ses exportations totales et 2,1% de leurs importations totales.

De fait, la faiblesse actuelle des échanges est surtout due d'une part à l'absence d'harmonisation des règlementations communautaires, aux barrières non tarifaires et à la vétusté des infrastructures régionales de transport et d'autre part et principalement à la structure actuelle des économies de la zone franc.

Les pays membres des 2 zones sont essentiellement des exportateurs de matières premières brutes. Selon Comtrade, 70% des exportations de l'UEMOA sont constituées par des produits agricoles et miniers et près de 90% des exportations de la CEMAC par des matières premières. En revanche, leurs importations sont constituées par des produits manufacturés à hauteur de 50% pour l'UEMOA et de 60% pour la CEMAC .

Le principal frein aux échanges entre les 2 zones est en réalité l'absence de transformation et de valorisation des matières premières et plus généralement le faible développement du secteur industriel qui seuls pourraient permettre des échanges croisés.
Par exemple, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ne peuvent échanger des fèves de cacao brutes qui demeurent indifférenciées par absence de transformation et de valorisation (alors que la France et l'Allemagne tous 2 producteurs d'automobiles ont des échanges actifs dans ce secteur avec des produits différenciés).
Seule une différenciation, une valorisation et des ciblages de niches permettraient d'accroitre les flux d'échanges entre les 2 zones.

Compte tenu de la part importante des produits agroindustriels, le secteur de l'agro industrie pourrait être un secteur sur lequel s'appuyer pour accroitre les échanges entre les zones si les entraves au niveau de la logistique et des infrastrutures étaient levées.

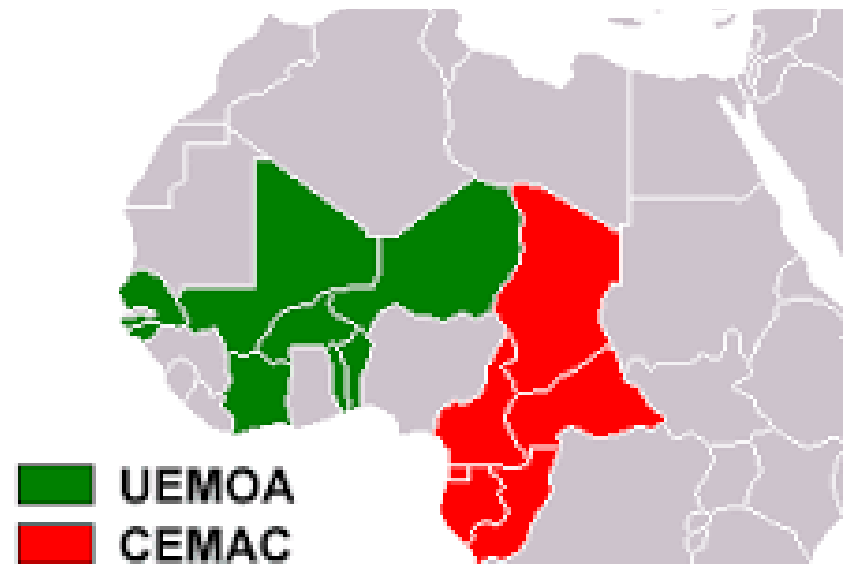

Plus que l'interchangeabilité des francs CFA c'est l'amélioration des interconnexions et des infrastructures routières (15% du réseau routier revêtu en UEMOA et 12% dans la CEMAC) qui permettrait un tel dévelopement des échanges même si la libre circulation des personnes et des biens et donc de la monnaie est évidemment un facteur positif pour cette évolution.

RAPPEL :

Le franc CFA (CEMAC) est, depuis sa création en 1958, la devise officielle des 6 États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, RCA et Tchad). Il est divisé en cent centimes.
Son équivalent en Afrique de l'Ouest est le franc CFA, monnaie de la zone UEMOA (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo et Niger). Mais bien que les taux de conversion vis-à-vis de l'euro (auquel les deux monnaies sont arrimées) soient identiques (655,957 francs pour 1 euro), leur usage n'est pas interchangeable. On ne peut donc payer en CFA UEMOA des produits vendus en Afrique centrale.
Le franc CFA (et ses zones UEMOA et CEMAC) est créé en 1945 par l'État français à la suite de la ratification des accords de Bretton Woods, sous le nom de franc des Colonies Françaises d'Afrique. En 1958, il prend le nom de franc de la Communauté Française d'Afrique puis en 1960, le nom de franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.

L'OTR EN CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA FACTURE NORMALISÉE

Le Commissaire des Impôts, M. Esso-Wavana Adoyi a effectué une visite inopinée sur le terrain le 10 mai dernier . Cette visite qui s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de vérification de l'utilisation de la facture normalisée, vise à contrôler inopinément l'utilisation par les entreprises assujetties, de cet outil de facturation qui assure la traçabilité et la sincérité des opérations vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le Commissaire Adoyi qui a donné le ton de cette campagne qui va se poursuivre sur toute l'étendue du territoire national, était accompagné dans son déplacement par les directeurs du Contrôle fiscal et des Moyennes entreprises.
A l'issue de cette descente sur le terrain, le Commissaire a fait devant la presse plusieurs constats. D'abord, certains opérateurs économiques n'utilisent pas la facture normalisée. Ils empêchent ainsi l'administration fiscale d'avoir une traçabilité de leurs transactions sur la base desquelles leurs impôts doivent être calculés. Conséquence, souligne-t-il, ils payeront moins que ce qu'ils doivent à l'Etat. Ce qui selon lui, est une forme de détournement.

Ensuite, d'autres entreprises n'utilisent la facture normalisée que quand le client réclame alors que son utilisation doit être systématique
Et enfin, certains intimident le client qui réclame la facture normalisée. Ils le menacent de faire une majoration de coût.
Face à cela, le Commissaire a tenu à préciser que la réclamation de la facture normalisée, plus qu'un

(Suite à la page 12)

LE TOGO DESORMAIS DOTE D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DEDIE AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

Augustin NOUKAFOU
(Stagiaire)

Implanté dans la zone portuaire, le Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) forme des techniciens dans différentes filières. Il offre également aux entreprises du secteur industriel, l'opportunité d'accroître compétitivité et productivité en leur proposant des formations en adéquation avec leurs besoins.

Octobre 2013, l'Etat togolais annonce la création d'un centre de formation pour répondre aux multiples besoins des entreprises industrielles. Un projet initié par Faure Gnassingbé qui s'entoure de plusieurs acteurs . Très vite, les autorités togolaises reçoivent l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la construction dudit centre. Son ouverture a été effective en juillet 2015 et la formation a débuté en novembre de la même année. Mais c'est le 4 mai dernier , après la fin de tous les travaux de construction sur le site, que le Chef de l'Etat a présidé l'inauguration du CFMI.

Présent à la cérémonie, un parterre d'invités issus du secteur industriel ainsi que des personnalités politiques. Invité de marque, André Valini, Secrétaire d'Etat français auprès du ministère des Affaires étrangères, chargé du Développement et à la Francophonie. Grande cérémonie empreinte de satisfaction de tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ce projet. Ils se sont tous accordés à le dire : « Le Togo avait grandement besoin d'un centre de cette envergure ». L'idée n'est donc plus de former pour former.

Une capacité d'accueil et une formation à la pointe

Le CFMI dispose d'une plate-forme technique et technologique de plus de 600m² dotée de machines-outils et d'équipement de dernière génération. C'est à l'issue d'un concours écrit ouvert à tous les bacheliers (toutes séries confondues) et un examen oral devant un jury que le CFMI a accueilli ses premiers apprenants. Le centre leur offre douze mois de formation et deux mois de stage. « A ce jour, le centre dispose de 5 filières comportant chacune 16 apprenants », indique Jules Anani GOZO, directeur du CFMI. Ils sont au total 80 apprenants répartis dans les filières suivantes : mécanique diesel, chaudronnerie-soudure et tuyauterie industrielle, mécanique d'entretien, électromécanique d'entretien, climatisation et froid industriel. « *Grace à ce centre, les besoins en compétence dans les entreprises seront comblés puisque la démarche d'accompagnement proposée est basée sur un diagnostic des besoins au sein des entreprises* », ajoute Jules Gozo. Depuis l'entame des formations, le CFMI s'inscrit dans la politique d'auto-employabilité du gouvernement togolais. « *Nos apprenants à la fin de leur formation disposeront de compétences nécessaires leur permettant d'aller à l'auto-employabilité* », affirme l'un des formateurs. « Nous essayons d'abord de mettre les apprenants à niveau. Nous leur faisons vivre chaque jour la tâche qui les attend dans les entreprises. C'est essentiellement de la pratique que nous faisons », déclare Henri Kotogbé, formateur à l'atelier climatisation et froid industriel. Et ce ne sont pas les apprenants qui diront le contraire. Fabrice, l'un d'entre eux, reconnaît la qualité de la formation qu'il reçoit depuis plusieurs mois. « Ici, c'est du concret. Nous nous appliquons chaque jour. Cela nous aide beaucoup ». La vingtaine, en atelier mécanique, du haut de ses plusieurs mois de formation, ce jeune est capable de démonter et de remonter tout une machine. Pareil pour Justin qui assure décrocher bientôt un emploi dès l'obtention de son brevet professionnel.

Eradiquer le chômage des jeunes

Le CFMI sert également de centre de ressources et de remise à niveau des enseignants et formateurs du système d'enseignement technique et professionnel du Togo. Les modules de formations sont axés sur des équipements et matériels adaptés aux contextes locaux et internationaux. Pour monsieur Gozo, le CFMI doit être aussi considéré aujourd'hui comme « un centre de référence en matière d'accompagnement pour le recyclage des salariés ». Créé pour résoudre le problème de l'inadéquation formation-emploi, le centre entend mettre à disposition des entreprises « une main d'œuvre qualifiée et directement opérationnelle issue des offres de formations proposées ». « Nous espérons y arriver avec l'appui des entreprises qui sont décidées à nous accompagner », veut croire le directeur. En effet, d'autres centres industriels existent au Sénégal et au Maroc mais ne sont en réalité dédiés qu'à des secteurs clés comme l'agroalimentaire, le BTP. « Au Togo, nous avons la chance d'avoir le CFMI qui regroupe tous les métiers transversaux qu'on retrouve dans toutes les catégories d'industries ». Il est d'ailleurs prévu une extension du centre aux métiers portuaires et de la mer. « Nous voulons à terme, éradiquer le chômage des jeunes par la formation professionnelle et l'apprentissage », a promis Georges AÏDAM, ministre chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Bâtiment du CFMI

Construit grâce à l'appui de l'AFD

Ce centre qui se positionne comme une référence dans la sous-région a été construit par le gouvernement togolais en collaboration avec plusieurs partenaires. Mais surtout grâce à l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Les travaux de construction ont coûté plus de 5 milliards de F Cfa soit 1,3 milliards pour le gouvernement togolais et 3,935 milliards pour l'AFD.

Implantée au Togo depuis 1957, l'Agence Française de Développement accompagne la politique de développement de l'Etat dans la réalisation de plusieurs projets. « Nous avons une mission de développement. Nous travaillons avec l'Etat, les entreprises publiques et parfois celles du secteur privé. L'agence intervient dans les secteurs de l'eau et assainissement, la santé, l'éducation et la formation professionnelle », indique Benoit Lebeurre, Directeur de l'AFD-Togo. En finançant la construction du CFMI, l'Agence française accompagne le Togo dans l'un de ses besoins prioritaires. L'AFD a essentiellement financé la réhabilitation des locaux du centre, l'achat des équipements, la formation des formateurs et l'achat des programmes de formation. Pour le futur, « notre idée est d'agrandir le centre en complétant la formation par des filières complémentaires. Bien sûr, après avoir identifié les secteurs où le besoin se fait sentir», ambitionne le Directeur de l'AFD-Togo

A ce jour, pour chaque apprenant, les frais d'inscriptions s'élèvent à 250000 F cfa et 100 000 F cfa pour l'équipement. Chose importante, c'est que l'Etat togolais s'est engagé à verser une contrepartie de 100 millions de F Cfa chaque année pour appuyer la formation initiale.

MALICK NATCHABA, L'AUTRE ENARQUE

Ibrahim SEYDOU

Il avait un nom ; il est en train de se faire un prénom. Malick, fils de Fambaré NATCHABA, ancien Président de l'Assemblée nationale a pris fonction ce mardi comme Directeur général de la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT), entreprise à la tête de laquelle il a été nommé la semaine dernière.

A trente-huit ans à peine, celui qui vient de passer ses deux dernières années au Cabinet du Président de la République, s'occupant de l'amélioration du climat des affaires et des investissements de l'économie politique et de l'administration publique, aura la lourde tâche de gérer l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIEG) . Celui-ci vient de moderniser en se dotant d'une nouvelle aérogare, avec des équipements ultra-moderne, une capacité d'accueil accrue, qui devait passer de 700.000 passagers à 2,5 millions par an ; mais également l'arrivée de nouvelles compagnies. Sont annoncées Turkish Airlines, Egyptair, Kenya Airways, Ecair etc. Monsieur NATCHABA devra également rendre notre plate-forme aéroportuaire plus compétitive, en termes de services mais aussi par rapport aux différentes taxes qui y sont prélevées, impactant sur le coût des billets d'avion à destination de Lomé.

PROMOTION ROMAIN GARY :

Pour tous ceux qui le connaissent, malgré son jeune âge il n'y a aucune inquiétude sur la capacité de Malick à relever ces défis, pour moderniser davantage l'AIEG et accroître significativement son chiffre d'affaires. « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années » dit un de ses familiers. Mais plus que ça, les uns et les autres font confiance à sa compétence établie. Selon cet avocat franco-togolais dont la profession l'amène à fréquenter assidument le milieu politico-économique togolais, « quand on discute avec Malick sur un dossier, on sent toute suite qu'il sait de quoi il parle ». Ce caractère discret, amoureux de football et amateur de jeux de go, est diplômé du cycle international long (2003-2005) en Mastère en Management Publique de l'Ecole Nationale Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris/Strasbourg, promotion Romain GARY. « Avec le brillantissime Edem KODJO, Malick est sans doute l'un des seuls énarques togolais « relève fièrement un de ses amis. Avant l'ENA, le nouveau directeur général de la SALT a obtenu une maîtrise en Droit public et un Mastère en Finances Publiques et Fiscalité, tous deux à Aix-En-Provence (France).

Avant son entrée au cabinet du Président de la République, monsieur NATCHABA à l'issue de sa formation qui le préparait à une carrière de haut fonctionnaire, a intégré la branche secteur public du cabinet de conseil en management, Capgemini Consulting. Il y a accompagné pendant 4 ans les projets de transformation essentiellement dans le secteur public. Rattaché à la branche « secteur gouvernement », il décrira cette expérience comme « dense et très formatrice. Recruté ensuite à la Direction Générale de pôle emploi, il a eu en responsabilités plusieurs chantiers stratégiques d'optimisation des ressources mais aussi de conduite du changement.

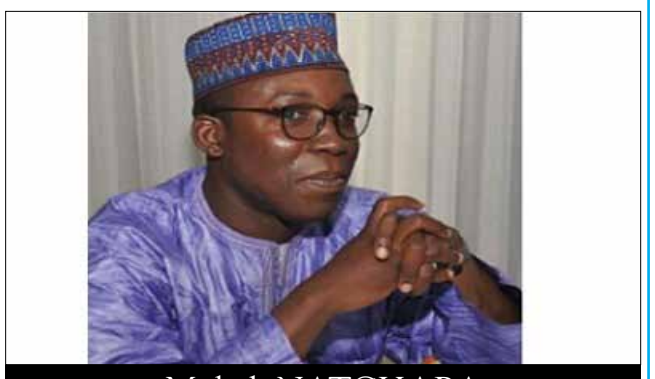
Malick NATCHABA

Pour rappel, la SALT est, depuis 1986, responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport de Lomé.

C'est une Société d'Economie Mixte à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est créée et organisée par le décret N°86-85/PR du 20 mai 1986; ses activités ont démarré effectivement en janvier 1987. Son capital est de 500 000 000 F CFA et réparti entre l'Etat Togolais (65%) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo (35 %).

La SALT est chargée de la gestion des installations de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma de Lomé. Suivant le Décret N°89/PR du 20 juin 1989 portant concession de l'Aéroport International de Lomé, la SALT doit "assurer l'établissement, l'entretien, le renouvellement et le développement des ouvrages, terrains, bâtiments, installations, matériels et services nécessaires au fonctionnement de l'aéroport et aux activités qui s'y rattachent, à l'exception de la circulation aérienne confiée à l'ASECNA".

ELECTION À LA TÊTE DU CONAPP :
LE PRÉSIDENT SORTANT M. JEAN-PAUL AGBOH-AHOUÉLÉTÉ RECONDUIT

Innocent AZILAN
(Stagiaire)

Ce vendredi 13 mai, à l'Agora Senghor, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP). Cette assemblée élective a débouché sur le renouvellement de l'instance dirigeante de l'organisation. Le président sortant, M. Jean-Paul Agboh-Ahouélété, candidat à sa propre succession, a été reconduit à la tête du bureau exécutif pour un mandat de deux ans.

A l'ouverture de cette assemblée générale, le représentant du ministère de la Communication, M. Tinaka Kossi, a appelé les patrons de presse, à œuvrer pour la transformation des organes de presse en de véritables entreprises capables de garantir de meilleurs cadres de vie et d'amélioration des conditions de vie et de travail des employés. Il les a également conviés à continuer les échanges avec les autres acteurs du secteur pour la signature de la convention collective.

Après la cérémonie d'ouverture, la séance s'est poursuivit à huis clos permettant l'élection du nouveau bureau. Le président M. Jean-Paul Agboh Ahouélété, reconduit à la tête du bureau, entend relever les nouveaux défis à savoir : ouvrir de nouveaux chantiers comme la question de la couverture maladie, de la protection et des cotisations retraites.

De 12 membres dans l'ancien bureau, le nouvel exécutif du CONAPP passe à 14 membres. Cet élargissement pour le président du bureau répond au souci d'innovation et d'ouverture. « L'actuel bureau est plus vaste, avec le vice-président chargé de la presse en ligne, un conseiller en charge des médias de l'intérieur, des postes qui n'existaient pas. Le nouveau bureau connait plus de jeunes et de femmes », déclare-t-il.
Des rapports de l'organisation à savoir le rapport moral, financier et celui des activités ont été également présentés au cours de cette rencontre.

Notons que la séance a connu la participation de plusieurs patrons de presse membres du CONAPP, ainsi que les représentants d'autres organisations sœurs à savoir la secrétaire de l'UJIT, Mme Patricia Adjissékou, le président de l'OTM, M. Augustin SIZING.

Photo de famille du nouveau bureau du CONAPP

Voici la liste complète du nouveau bureau :

Président : Jean-Paul Agboh (Focus Info)

Président en charge de la presse écrite : Michel Tchadja (Wara les vainqueurs)

Vice-président en charge des radios : Patrick Blande (radio Zéphyr)

Vice-président en charge des télévisions : Samuel Gnahoui (LCF)

Vice-présidente en charge de la presse en ligne : Ambroisine MEMEDE (Savoir News)

Secrétaire général : Fabrice PETCHEZI (Le Libéral)

Secrétaire général à l'organisation : Marc ABOFLAN (Elites d'Afrique)

Trésorier général : Eric Johnson (l'Union pour la Patrie)

Trésorier général adjoint chargé des projets : Joseph GADA (Economie et Développement)

Conseiller Ethique et Déontologie : Gérard WEISSAN (Magazine Sika'a)

INFRASTRUCTURES :
L'HÔTEL RADISSON BLU 2 FEVRIER N'A PAS COÛTE 1 SEUL FRANC AU CONTRIBUABLE TOGOLAIS

Ibrahim SEYDOU

Après 15 mois de travaux, l'hôtel Radisson Blu 2 Février qui trône majestueusement en plein centre ville, a ouvert ses portes avec son inauguration par Faure GNASSINGBE à la veille du 56è anniversaire de l'indépendance du Togo.
Depuis, une polémique lancée sur les réseaux sociaux pose la question de son coût, considéré comme trop onéreux pour le contribuable togolais. En réalité, la rénovation de ce joyau des infrastructures hôtelières du pays, laissé pendant des années à l'abandon, n'aura pas coûté 1 seul franc au contribuable togolais.

En effet, c'est la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui a mobilisé les 28 milliards de F CFA pour la rénovation et la réhabilitation de cet établissement qui vient d'ouvrir ses portes. Elle l'a fait, au terme d'un communiqué publié en août 2015, auprès d'un pool de 6 banques parmi lesquelles la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), Bank Of Africa Togo, désignée banque agent de l'opération, l'Union Togolaise de Banque (UTB) et la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Togo (BSCIC-Togo) ; la BOAD contribuant

elle-même à hauteur de 10 milliards de FCFA à la levée de fonds.
Pour cette opération, l'institution financière a été mandatée par la Kalyan Hospitality Development Limited qui a obtenu auprès de l'Etat togolais la concession pour 30 ans de l'hôtel et a investi pour sa réhabilitation.

Elle a également bénéficié de facilités douanières pour l'importation de matériaux de construction et en vue d'accélérer les travaux. Au final, aucun franc sorti du Trésor public dans l'opération, qui est une illustration du partenariat public-privé. Avec à la clé, une prévision de 500 millions FCFA d'impôts pour le 2 Février, au bénéfice du fisc togolais.

L'OTR EN CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA FACTURE NORMALISÉE

(Suite de la page 10)

droit, est une obligation pour l'acheteur. « La facture normalisée ne donne aucunement lieu à une quelconque majoration du coût du bien acheté. Les prix affichés sont déjà en TTC », a-t-il indiqué. Il a par ailleurs, saisi cette occasion pour lancer un appel à tous les contribuables qui ne sont pas à jour, de se conformer à la réforme le plus tôt possible avant l'arrivée des équipes de contrôle dans leur entreprise.
La facture normalisée est, une manière pour l'Office Togolais des Recettes (OTR), de bien collecter les fonds engendrés par la TVA perçue par les opérateurs économiques sur les produits finis.
Son utilisation fait partie de la réforme introduite par la Loi de Finance 2015 qui a pris effet depuis le mois de février de la même année. Elle fait obligation à tout opérateur économique qui se trouve dans son champ d'application, de n'utiliser que la facture normalisée pour ses transactions.

Essénam KAGLAN

EAU POTABLE :
MOINS DE CINQ CHÂTEAUX D'EAU ALIMENTENT LE GRAND LOMÉ… TSÉVIÉ, UNE VILLE SITUÉE SUR UNE NAPPE MORTE

Cela fait des années que le Togo fait face à un manque criard d'eau potable. De la capitale jusqu'au fin fond du pays, la population se livre à de véritables batailles quotidiennes pour survivre, grâce au peu d'eau courante disponible. Indispensable à la vie, la qualité de l'eau n'est plus discutée par la plupart, l'important reste de satisfaire la soif. Enquête!

Seuls 40 % des Africains ont accès à l'eau potable. Au Togo, le nombre d'abonnés recensés par la Togolaise des Eaux (TDE), détenant le monopole du service, en septembre 2014 est de 74 099. Près de deux ans après, le nombre n'a pas tellement évolué. Sur sept millions d'habitants, le taux de couverture n'atteint pas les 30%. Si la situation précaire de certaines communautés trouve d'explications, d'autres n'en ont pas forcément.

Configuration du sol

Le Togo est scindé en deux, en termes de ressources souterraines. Une partie du sud appelée zone sédimentaire dispose d'une quantité suffisante d'eau de part sa configuration géologique (Lomé, Aného…). La seconde partie nommée zone du sol, est pauvre en la matière. Ainsi, des recherches minutieuses se font avant de trouver toute trace d'eau dans le sous-sol. « Dans la zone du sol, c'est dans les roches et les cassures qu'on a de l'eau. Ainsi, à Lomé on y accède à partir de 10m de profondeur. Mais cela n'est pas le cas dès qu'on atteint la localité Agblélouvé jusqu'à Dapaong.», explique l'ingénieur hydraulicien Alidjinou Koffi.

En outre, le sud du Togo renferme suffisamment d'eau pour satisfaire la demande. Mais,seize localités du grand Lomé ont été identifiées par le PURISE (Projet d'Urgence de Réhabilitation des infrastructures et des Services Electriques) comme déficitaires en la matière. Il s'agit de : Lankouvi, Ségbé, Vakpossito, Apédokoé, Yokoè, Logoté, Klémé, Alinka, Légbassito, Anonkui, Dangbéssito, Dabarakondji, Fidokpui, Zossimé, Attiégou et Avépozo. La seule explication trouvée à ce paradoxe est l'insuffisance des ressources financières. En effet, « normalement chaque année, il doit avoir une extension au niveau du réseau de la TDE. Mais cela fait plus de neuf ans qu'on n'a plus constaté de réalisations pareilles. Si bien sûr l'on fait abstention des extensions dues à une urgence donnée comme la fourniture à une grande société et autres. Au sein de la ville de Lomé, le frais d'un branchement coûte au minimum 250 mille F Cfa. Imaginez les dépenses qui reviendront aux ménages des quartiers périphériques. Seules les extensions annuelles et le fait de seconder la station de production de Cacaveli peuvent réellement sauver la situation », souligne l'ingénieur hydraulicien. Cependant dans certains de ces quartiers précités, des particuliers se plaignent d'avoir des installations adéquates dans leurs maisons mais l'eau peine à couler. C'est le cas de Koffi Akakpo résidant dans le quartier d'Attiégou « Nous avons l'installation de la TDE, mais nous sommes tout le temps aux aguets de l'eau. Sa sortie de la pompe est irrégulière. Il y a des semaines où nous l'avons que le soir et certaines fois que dans la journée et il peut arriver que durant deux - trois jours successif l'eau soit simplement coupée», raconte-t-il. Le problème réside selon l'expert au niveau de la pression. La faible pression, envoyée par les châteaux d'eau, limite la distribution en cas de délestage ou d'autres pannes internes.

Devrait-t-on craindre un risque sanitaire ?

L'autre problème porte sur la qualité de l'eau. Parfois, on note une saveur de sel et/ou d'autres éléments dans l'eau qui est fournie par la TDE ainsi que des tendances à une coloration. Toutefois, pour avoir une bonne qualité, il est recommandé de forer d'autres nappes autres que la nappe phréatique. L'eau de cette couche nécessite plus de traitements parce qu'étant plus en contact avec l'atmosphère et donc l'eau y est plus polluée. Cependant, la TDE a des forages dans les différentes nappes ainsi que dans la nappe phréatique. Malheureusement, cette nappe a été contaminée entre-temps par l'eau de la mer. Mais, toutes les eaux de forage sont rassemblées dans une station de production à Cacaveli d'où une contamination totale. Malgré les efforts de la société, des manquements sont relevés. « On ne peut pas parler de risque sanitaire en ce qui concerne l'eau de la TDE. En revanche, les maladies d'hypertension et autres qui sont causées par le sel peuvent être craintes », indique Alidjinou Koffi.

Approche de solutions

Dans tout le grand Lomé, moins de cinq châteaux d'eau sont opérationnels, tous les autres étant en pannes. Pour y pallier, les autorités ont lancé un projet de réhabilitation des infrastructures d'eau sur tout le territoire. Ceci explique les multiples coupures d'eau qui sont observées depuis quelques semaines. Une campagne de financement participatif a été également lancée pour offrir un accès plus facile aux villages. C'est dans ce cadre que dans la ville de Tsévié, trois forages sont en construction pour desservir plus de populations. Du côté du PURISE, 16 forages ayant un débit de pompage moyen de 60 m3/h et six adductions d'eau potable totalisant 53 bonnes fontaines alimentées par un réseau de 33 km, irriguant 6 localités sont en projet. Au niveau de la population, la construction des forages privés est de plus en plus choisie.

Cas de la ville de Tsévié, une ville exceptionnelle…

La ville de Tsévié est située à 35 km au nord de Lomé, la capitale. Avec une population de près de 264560, le nombre des abonnés à la TDE est estimé à 1750 et elle dispose d'une centaine de bonnes fontaines. Mais la ville présente des particularités. Comme la plupart des villes africaines, sa population est répartie anarchiquement, de même que ses infrastructures. Elle a toujours été une référence en matière de localités qui souffrent énormément d'eau potable. Les hydrogéologues disent qu'elle est située dans une bande morte si l'on se fiait à la composition du sol qui est uniquement composé de couches compactes. Par conséquent trouver de l'eau dans son sous-sol revient à chercher une aiguille dans une boîte de foins. Tsévié ne se retrouve ni dans la zone sédimentaire ni dans celle du sol. Aussi, sa composition du sol ne fait pas obstacle à ce que la population croisse.

Tous les jours dans le centre ville de Tsévié, on observe un nombre important de personnes tous les matins à partir de 5h et tous les soirs à la même heure pour aller à la bonne fontaine, des bassines de tous volumes et des bidons de 25l sur la tête. Pour ceux qui ont une moto, ils attachent plusieurs bidons (2, 4 voire 6) sur l'engin et font plusieurs allers et retours pour remplir leurs réserves comme tous les autres. « Les temps ont changé, nous avons de l'eau maintenant à Tsévié, il y a des fontaines à chaque coin de rue », déclare le jeune Atsu, un résidant de la ville. En effet, avoir de l'eau après avoir effectué une dizaine de mètres de marche est une aubaine pour les habitants . A cause de son sous sol, la population ne s'aventure pas dans les forages privés et la construction de puits. Ainsi, dans chaque maison, un nombre important de bidons jaunes et de canaris sont visibles.

Si les conditions paraissent meilleures dans le centre ville, les habitants des quartiers environnants souffrent davantage. A 4 km du centre, on est dans le quartier de Bolougan. Suzane, une femme de quarante ans vit avec ses cinq enfants. « Pour mes besoins en eau, je vais m'approvisionner au près de la retenue d'eau (situé à 2 km). Par jour, j'utilise en moyenne avec toute ma famille deux bidons de 25l », témoigne-t-elle. Comme elle, pour trouver de quoi faire la cuisine, la lessive, le ménage et autres, les autres habitants font les mêmes parcours. Mais, même avec des yeux d'amateurs, on se rend compte immédiatement que l'eau des différentes retenues d'eau de la ville n'est pas bonne pour la consommation. Les enfants ne se gênent pas pour jouer dans ces eaux malgré la présence des nénuphars et autres plantes aquatiques. Le bétail y est également amené pour être nourri. Bref, tout est réuni pour avoir une eau de mauvaise qualité. Malheureusement, le manque d'adduction d'eau les amène à les utiliser pour tous fins. « L'eau n'est pas mauvaise. Il suffit de mettre 'alame' (ndlr produit local utilisé pour filtrer) et elle devient limpide », explique fièrement Philippe, un conducteur de taxi moto de la ville. Cependant, le quartier dispose de deux petits forages construits par les bonnes volontés. Toutefois, les résidents invoquent le coût et la qualité pour se défiler. En effet, le bidon de 25 l est à 20 F l'unité. Mais, pour Susanne, il n'est pas évident d'avoir cet argent chaque fois. « Je préfère

Château d'eau en construction à Togblékopé

Retenue d'eau où s'abreuvent aussi les animaux et les hommes à Bolougan (Tsévié)

(Suite à la page 14)

LOMÉ FASHION WEEK C'EST DU 28 AU 29 MAI

Wilfried ADEGNIKA

Grand rendez-vous au cours duquel les hommes et femmes mordus de la mode, passant des rédacteurs de mode, des assistants, des photographes, stylistes aux mannequins font montre de leurs savoirs, tout comme Londres, New York, Johannesburg, Lagos, Milan, Tokyo, Nairobi et Dakar Milan, Lomé connaitra du 28 au 29 mai 2016 sa Fashion Week.

« *Ce sera une occasion de montrer au reste du monde que le Togo dispose également d'une richesse textile importante, notamment les tissus traditionnels appelés Kenté ou Batakali, étoffes royales qui font la fierté de nos compatriotes, qui les arborent lors des grandes cérémonies.* » affirme Fall Touré Katakpawou, styliste designer et promoteur de l'évènement.

Lomé Fashion Week au programme duquel des défilés, des expositions de photos de mode, des projection de film de mode, des conférences et débats ainsi qu'un concours international du meilleur jeune créateur, vise donc à faire connaitre les jeunes talents et à nourrir les ambitions de l'industrie de la mode aussi bien au Togo qu'en Afrique. Elle se révèle être une opportunité unique pour les acheteurs nationaux, internationaux, importateurs et exportateurs de tissus, boutiques de repérer les nouvelles tendances de la mode en Afrique.

Elle compte ainsi ouvrir la voie à de nouvelles marques qui peuvent un jour devenir la marque des marques panafricaines.

De fait parmi les invités l'on découvrira les jeunes créateurs fraîchement diplômés des écoles de mode de la place mais aussi des griffes les plus connues comme Ayanick, Fall Touré, Desmo Design, Elima, Grace Wallas etc...

Mais aussi des créateurs étrangers. Pour Fall, Lomé Fashion Week vise donc à : « *unifier et renforcer le réseau des stylistes togolais sur toute l'étendue du territoire, encourager les stylistes africains à mettre leurs talents au service de l'industrie textile africaine en vue de leur permettre d'exister sur le marché international de la mode, loin de tout cloisonnement ethnique ou communautaire.* »

Il revient donc à placer Lomé à la même hauteur que les autres capitales mondiales de la mode, afin de promouvoir les créateurs de mode togolaise d'ici et d'ailleurs ainsi que la relève d'une nouvelle culture de la mode.

Vue partielle du public lors du casting

Après le casting pour la sélection des mannequins tenue le 14 mai dernier, rendez-vous est pris pour le 28 mai au Radison Blu 2Février et le 29 mai à la plage face Hôtel Ibis pour célébrer la mode.

EAU POTABLE :

(Suite de la page 13)

l'eau de la retenue parce que l'eau du forage n'est pas bonne nous a-t-on dit », souligne, Ali, un jeune du village. Le chef d'agence de la Régie de Tsévié confirme. « L'eau des forages privés qui sont installés en ces lieux de même que les retenues d'eau ne sont pas d'une bonne qualité ».

Si à Boulo, deux forages sont construits par des associations et bonnes volontés, à Boulo Kpémé, les habitants n'ont que des retenues d'eau. « Notre retenue d'eau est très douce, même les gens de la ville amènent des voitures pour s'en procurer. On prévoit de la clôturer et de la vendre à la population », dixit, Azianyon Etsé, sécrétaire du chef. Par ailleurs, cette retenue est financée par une association du nom d'AGAIB. « Nous finançons aussi des retenues d'eau dans le cadre du projet à haute intensité de main d'œuvre, c'est des filières sociales. Pour ces genres de projets, on achète les outils nécessaires et équipements de protections (gants, casques...). La main d'œuvre est payée à 1350F/ jour. Généralement ces retenues ne sont pas destinées à la consommation. Cette eau est pour la culture maraichère, les bétails... », explique Batoke responsable d'infrastructure à AGAIB. «

Mais s'ils trouvent que l'eau de notre retenue est plus potable que les eaux qu'ils consommaient avant, ils vont la prendre et l'utiliser pour tout besoin et personne ne pourra les empêcher. Si nous insistons on ne fera que les ramener vers le pire d'avant » ajoute-t-il.

Retenue d'eau communément appelée «Barrage» (Tsévié)

Togotelecom

COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM informe son aimable clientèle qu'il met à disposition un **numéro vert** pour lutter contre les coupures de câbles de télécommunications et les destructions d'infrastructures télécoms.

En effet, pendant que l'opérateur des communications électroniques pose les câbles pour offrir de meilleurs services à tous les togolais, des individus mal intentionnés détruisent, déterrent, coupent et emportent ces câbles, privant une grande partie de la population de l'usage stable du service Internet et du service de téléphonie.

Face à cette situation, TOGO TELECOM en appelle à la vigilance de tous et rappelle que les infrastructures de communications électroniques sont un bien public et doivent être protégées par tous les citoyens, premiers bénéficiaires des services multimédia.

À cet effet, TOGO TELECOM met à disposition un numéro vert, le **8000 9000**, afin que soit signalé tout individu se livrant à un acte de vandalisme, posant tout acte suspect autour d'une chambre souterraine, d'une armoire de rue, d'un poteau téléphonique ou sur un câble téléphonique ou tentant de se livrer à la vente frauduleuse de câbles téléphoniques.

TOGO TELECOM vous remercie pour votre sens du civisme.

La Direction Générale.

Forum Africain Pour l'Investissement Hôtelier

21-22 juin 2016 Radisson Blu Hôtel 2 Fevrier, Lomé, Togo

www.africa-conference.com/togo

bench EVENTS

GROUPE KALYAN

FOCUS YAKOU sarl

ACCOR HOTELS Feel Welcome

CARLSON REZIDOR HOTEL GROUP

HILTON WORLDWIDE

Marriott

RDB RWANDA DEVELOPMENT BOARD